

L'an deux mil quinze, le sept février, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT-HELEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le Conseil Municipal pour le 12 février 2015.

Ordre du jour

- Compte Administratif et Compte de Gestion 2014
- Mise à disposition du service urbanisme à Dinan Communauté
- Plan de Gestion des espaces verts – Conseils et formation en entretien – Aménagement entrée Sud – Choix du concepteur
- Participation Mission Locale
- Participation CNAS
- Participation AMF
- Subvention APEL et Amicale Laïque
- Convention « Les Pêcheurs des Quintaines »
- Questions diverses

**REUNION DU 12 FEVRIER 2015**

Le douze février deux mil quinze, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SAINT HELEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN – Alexandrine PRIÉ – Pascale MOUSSET – Cathelyne KERSSIES – Monique TRÉHEL – MM. Pascal PERRIN – Johnny LEPÈRE - Pascal BOURSICOT – Alain BRIOT – Pascal LORRE — Serge RIVIÈRE – Olivier TRÉHEL

Absents excusés : Mme Solenne DEVAUX (procuration à Mr Pascal BOURSICOT) – Mr Olivier BOIXIÈRE

Secrétaire de séance : Mr Johnny LEPÈRE

**DELIBERATION N° 2015-02-01**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 16 FEVRIER 2015)

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2014 :

- Budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses .....	748 672,14 €
Recettes .....	916 567,99€
Excédent de clôture .....	167 895,85 €

**Investissement**

Dépenses .....	228 315,60 €
Recettes .....	229 520,94 €
Excédent d'investissement .....	1 205,34 €
Reste à réaliser dépenses .....	46 742,17 €

Avant de procéder au vote, Monsieur Le Maire fait le bilan de cet exercice. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2013 :

- Augmentation des charges à caractère générale malgré une diminution du budget alimentation (meilleur suivi de la gestion du repas, chasse au gaspillage)
- Augmentation des charges du personnel due à l'accroissement du temps de travail de 2 agents, le recrutement de personnel pour assurer l'animation des TAP, le remplacement de personnel en arrêt de maladie.

Les dotations de l'Etat sont en baisse et cette situation va perdurer jusqu'en 2017.

Pour autant, la situation de la commune est saine et a une capacité réelle d'emprunt. Des marges pour faire des économies sont encore possibles mais faibles. Si la situation vient à se dégrader plusieurs solutions sont possibles : augmenter les impôts, augmenter raisonnablement les tarifs ou emprunter.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 n'appelle aucune observation.

Hors de la présence de Monsieur Pascal PERRIN, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2014.

### **DELIBERATION N° 2015-02-02**

#### **OBJET : MISE A DISPOSITION DU SERVICE URBANISME DE DINAN-COMMUNAUTE**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 17 FEVRIER 2015)

Par délibération n° 3a du 30 juin 2014, le conseil communautaire de Dinan Communauté a approuvé la création d'un service instruction à l'échelle de l'intercommunalité afin de pallier au désengagement de l'Etat annoncé dans la loi ALUR. Pour ce faire, le conseil communautaire a validé, par la délibération n° 2b du 25 septembre 2014, une convention de transition avec les services de la DDTM pour une assistance technique à la création du service instruction par Dinan Communauté. Cette convention a permis d'acter une reprise progressive de l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes, de la manière suivante :

<b>Au 16 février 2015 seront reprises les autorisations des communes de</b>	<b>Au 15 avril 2015 seront reprises les autorisations des communes de</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> juillet 2015 seront reprises les autorisations des communes de</b>
Lanvallay	Quévert	Léhon
Pleudihen sur Rance	Taden	Trélivan
Evran	Plouasne	La Vicomté sur Rance
Calorguen	Saint-Hélen	Brusvily
Le Hinglé	Vildé Guingalan	Saint Samson sur Rance
	Bobital	Saint Carné
	Les Champs Géaux	Aucaleuc
	Trévon	Saint Judoce
	Saint André des Eaux	Le Quiou
		Saint Juvat

Afin de définir les modalités de mise à disposition gratuite du service urbanisme-instructeur de Dinan Communauté pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation

du sol pour le compte des communes, une convention doit être signée entre chaque commune et Dinan Communauté. Cette convention définit entre autres, les champs d'application du service instructeur, ainsi que les attributions du service instructeur et celles des communes.

Le modèle de convention, préalablement élaboré en concertation avec les communes, a été approuvé en conseil communautaire le 22 décembre 2014 par la délibération n° 3a.

La commune de Saint Hélien a jusqu'alors bénéficié des services de l'Etat mis à disposition pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. A partir du 15 avril 2015, la commune va pouvoir disposer gratuitement du service instructeur de Dinan Communauté, dans le cadre des modalités définies par la convention de mise à disposition du service instruction.

Ainsi, considérant ces éléments, il vous est proposé :

- D'approuver la convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Communauté pour l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol, qui sera passée entre la commune de Saint Hélien et Dinan Communauté.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 15 avril 2015

### **DELIBERATION N° 2015-02-03**

## **OBJET : PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS – CONSEILS ET FORMATION ET ENTRETIEN – AMENAGEMENT ENTREE SUD – CHOIX DU CONCEPTEUR**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 23 FEVRIER 2015)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les réflexions engagées par la commission « voirie-agriculture-cadre de vie » accompagnée par les services départementaux du CAUE dans le cadre des travaux cités en objet.

A l'issue d'un appel à candidatures auquel quatorze cabinets ont répondu, trois ont été retenus pour un entretien ayant pour objet de présenter leur méthodologie ainsi que leur devis d'études et honoraires de travaux.

Il s'agit de :

- ROCH DE CREVOISIER de Rennes
- ATELIER 360° de Héric
- CAROLINE PODER de Saint James

Après avoir comparé les différentes propositions chiffrées notamment pour l'aménagement de la « Rue du Chêne des Forts », les membres de la commission propose de retenir la candidature du cabinet ATELIER 360° qui répond le mieux aux attentes des élus.

Après avoir pris connaissance de toutes ces données, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition de la commission et retient le bureau d'études et maître d'œuvre en paysage ATELIER 360°
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 2015-02-04**  
**OBJET : PARTICIPATION MISSION LOCALE**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 16 FEVRIER 2015)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la Mission Locale du Pays de Dinan sollicitant comme chaque année, une aide financière.

Le montant de la contribution pour l'année 2015 s'élève à :

☞ 1,33 € x 1 292 habitants soit 1 718.36 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à cet organisme et autorise le Maire à mandater l'aide sollicitée.

**DELIBERATION N° 2015-02-05**  
**OBJET : PARTICIPATION CNAS**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 16 FEVRIER 2015)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2015.

A ce titre, la commune est redevable de la somme de 1 959.90 € au titre de l'acompte relatif à l'exercice 2015. En fin d'année et dès lors que les comptes administratifs auront été reçus au CNAS et exploités, le solde de la cotisation nous sera notifié.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le taux est fixé à 0.86% de la masse salariale pour l'exercice 2015.

**DELIBERATION N° 2015-02-06**  
**OBJET : PARTICIPATION AMF**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 16 FEVRIER 2015)

Monsieur Le Maire détaille à l'assemblée l'appel de cotisation 2015 en faveur de l'Association des Maires de France, soit :

**Base de population totale : 1295 habitants**

☞ Part revenant à l'Association Départementale  
1295 x 0,18624 € = 241.18 €

☞ Part revenant à l'Association Nationale  
1295 x 0,1590€ = 205.91 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré autorise le Maire à mandater la totalité de la cotisation qui s'élève à 447.09 €

## **DELIBERATION N° 2015-02-07**

### **OBJET : SUBVENTION APEL ET AMICALE LAÏQUE**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 16 FEVRIER 2015)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser au titre de l'année 2014 la somme de 6 € par élèves inscrits à la rentrée 2014 aux associations suivantes :

APEL..... 390 € soit 6 € x 65 enfants

AMICALE LAÏQUE ..... 690 € soit 6 € x 115 enfants (abstention de Mme BUGEAUD en tant que Présidente de l'Amicale Laïque)

## **DELIBERATION N° 2015-02-08**

### **OBJET : CONVENTION « LES PECHEURS DES QUINTAINES »**

(DELIBERATION TRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE 16 FEVRIER 2015)

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention à passer entre la commune et l'association communale de pêche « Les Pêcheurs des Quintaines ».

Celle-ci a pour objet l'utilisation et la gestion du plan d'eau des Quintaines par l'association pour faciliter la pratique de la pêche. Elle fixe le cadre dans lequel cette activité est exercée.

Après en avoir pris connaissance et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Frelons asiatiques et chenilles processionnaires**

Monsieur Le Maire en charge de ce dossier pour Dinan-Communauté fait le point sur la campagne de destruction des frelons asiatiques qui aura coûté 12 000 euros en 2014 et sera poursuivie en 2015. Une réunion d'information pour apprendre à fabriquer ses propres pièges sera organisée le samedi 28 février prochain dans la Salle Coëtquen.

Quant aux chenilles processionnaires, une prise en charge de leur élimination sera également proposée à la communauté de communes mais se sera compliquée. Il propose toutefois l'intervention d'un technicien pour les nids situés sur le petit parking près de l'église au fond de l'Allée des Lilas.

### **Tour de Rance Vintage**

Le Tour de Rance passera dans le bourg de Saint Hélien le Dimanche 24 mai prochain. Le peloton fera une halte pour un ravitaillement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et ans susdits.

La séance est levée à 22 h 50

La secrétaire de séance,  
*Johnny LEPÈRE*

Le Maire,  
*Pascal PERRIN*